

procès indécis 24.1-22

J'ai cette espérance en Dieu... que les morts, justes et pécheurs, ressusciteront.

Paul a été mis à l'abri à Césarée, mais ses ennemis n'ont pas renoncé à le poursuivre. Leur acharnement donne une indication de leur évaluation de l'importance de la part prise par Paul dans la dissémination du message chrétien. Il n'y a pas que Luc qui croit que l'apôtre a eu un rôle primordial dans ce domaine. Les responsables de la nation juive sont du même avis. En cinq jours, Ananias a recruté et briefé un avocat, formé une délégation d'anciens du peuple et transporté tout ce petit monde jusqu'à Césarée, à une petite centaine de kilomètres de Jérusalem.

La description que Luc nous donne du procès devant Félix brosse un tableau réaliste du déroulement de ce genre de procédure judiciaire à l'époque. Les plaignants sont représentés par un professionnel du barreau et semblent compter sur l'habileté et l'éloquence de celui-ci plus que sur des preuves, pour faire condamner Paul.

Le procès en lui-même ne sera pas concluant, mais il aura le mérite de nous permettre d'observer de nouveau comment Paul se défend. Trois aspects de son discours retiendront particulièrement notre attention : ce qu'il dit et ce qu'il tait, ce que son attente de la résurrection lui apporte, de quelle façon il mêle le Seigneur aux questions financières.

plaidoiries

Pour Tertulle, la vérité et la réalité sont les derniers de ses soucis... Son seul but est de mettre Félix de son côté, d'où les flatteries hypocrites en préambule aux accusations portées contre Paul. Aussi bien Tacite, l'historien romain, que Josèphe, l'historien juif, soulignent la brutalité de Félix. Mais l'avocat du Sanhédrin est là pour faire oublier le manque de preuves et de témoins par sa rhétorique. C'est un beau parleur qui n'a pas grand-chose de solide à communiquer ! Paul n'aura donc pas de mal à démolir ses arguments en faisant remarquer que ceux qui l'avaient accusé au départ ne sont pas là.

Ananias et ses complices sont probablement ennuyés par le fait que ces personnes sont des *Juifs de la province d'Asie*. Les faire comparaître (à supposer qu'ils ne sont pas encore rentrés chez eux), ce serait prendre le risque de ruiner définitivement tout espoir de voir Paul transféré de nouveau à Jérusalem¹. Une plainte déposée par des habitants de l'Asie romaine contre un citoyen de la Cilicie ne serait pas forcément considérée comme relevant du Sanhédrin... Puis, de toute façon, les responsables juifs s'étaient sûrement rendu compte que les accusations des Juifs d'Asie n'étaient que du vent. Aucun témoin n'avait vu Trophime d'Éphèse dans la cour intérieure du Temple avec Paul. Ananias connaissait le caractère irascible de Félix et savait qu'il pouvait réagir avec férocité s'il considérait qu'on lui faisait perdre son temps — ou, pire, qu'on essayait de le « rouler dans la farine ». La marge de manœuvre des autorités juives était étroite et leur discours embarrassé n'a pas convaincu le juge.

Par comparaison, la réponse de Paul est lucide, précise et efficace. Nous devons y discerner un exemple de la réalisation de cette promesse de Jésus : *on se saisira de vous, on vous persécutera, on vous traduira devant les autorités religieuses juives et vous serez jetés en prison. À cause de moi, vous serez traînés devant des rois et des gouverneurs. Ces choses vous arriveront pour vous donner une occasion de porter un témoignage. Ayez donc cette ferme conviction : vous n'aurez pas à vous préoccuper de votre défense. C'est moi, en effet, qui vous donnerai des paroles qu'aucun de vos adversaires ne pourra réfuter, et une sagesse à laquelle personne ne pourra résister.*²

Pourtant, Paul est ici sur la corde raide. Il sait bien qu'il est dans son intérêt, et dans celui de tous les chrétiens, que l'administration romaine continue à regarder le mouvement chrétien comme une variante du

¹ voir 25.3

² Luc 21.12-15 ; cf. Matthieu 10.19-20

judaïsme. L'apôtre revendique donc la continuité : *je sers le Dieu de mes ancêtres... je crois tout ce qui est écrit dans la Loi et les prophètes*. C'est avec une parfaite honnêteté qu'il confesse croire tout ce qui est écrit dans la Bible juive. Il souligne aussi le fait qu'il partage avec la grande majorité des Juifs, l'espérance d'une résurrection future. (Ananias et les sacrificateurs sadducéens ne la partageaient pas, mais il y avait sans doute des pharisiens parmi les anciens qui accompagnaient le grand-prêtre.)

Mais Paul trouve plus judicieux de taire le fait qu'il croit que *tout ce qui est écrit dans la Loi et les prophètes* renvoie à Jésus, et que son espérance de la résurrection s'appuie sur la résurrection corporelle déjà vécue par un homme condamné par Pilate et crucifié par la justice romaine... Il y a ce qu'un tribunal peut et ne peut pas comprendre. Il y a des réalités spirituelles que la pensée juridique est incapable d'appréhender. Le Seigneur a donné à son serviteur la sagesse nécessaire pour faire la part des choses. Nous sommes appelés à faire confiance à l'Esprit qui, selon la promesse, nous aidera à discerner ce qu'il est utile de dire dans chaque situation.

Au fond de son cœur, Paul sait que la rupture est inévitable. Dans les villes qu'il a évangélisées, les églises chrétiennes vivent déjà leur vie à côté et en dehors des synagogues. Il n'y a guère qu'à Jérusalem que la distinction reste floue. Mais l'apôtre des païens a très à cœur la conversion à Christ de ses compatriotes, comme il l'a écrit aux chrétiens de Rome : *Frères, je souhaite de tout cœur que les Israélites soient sauvés, et c'est ce que je demande instamment à Dieu dans mes prières*³. Jusqu'au bout, Paul opposera à la haine et au rejet des Juifs religieux l'amour qui permet d'espérer. Arrivé enfin à Rome, il prendra tout de suite contact avec les responsables de la synagogue pour leur parler de *l'espérance d'Israël*⁴. Son exemple nous incite à ne désespérer de personne et à persévérer dans l'amour et la prière pour ceux qui refusent l'Évangile.

motivé par la résurrection

Dans ses épîtres, Paul parle d'une résurrection à venir, mais se concentre sur le retour à la vie de ceux qui sont *en Christ*. Il enseigne que les chrétiens sont devenus participants à la résurrection de Jésus. Celle-ci est désignée comme *prémices* pour bien souligner le fait qu'elle entraînera inévitablement la résurrection de tous ceux qui ont mis leur confiance en Christ.

Mais devant le tribunal de Félix, l'Esprit pousse Paul à rappeler que **tous** ressusciteront, justes **et** injustes. Aussi bien les Juifs présents que le gouverneur qui était bien renseigné sur ces choses ont compris la référence à ce qu'on appelle généralement « le jugement dernier ». C'est ici le seul texte du Nouveau Testament où Paul annonce clairement une résurrection des *injustes*, mais l'apôtre est dans la droite ligne de l'enseignement de Jésus : *Ne vous en étonnez pas : l'heure vient où tous ceux qui sont dans la tombe entendront la voix du Fils de l'homme. Alors, ils en sortiront : ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour être condamnés*.⁵ Pour les Juifs, cette idée était déjà présente dans les écrits du prophète Daniel⁶.

Tous ont donc compris que Paul en appelle à un tribunal plus grand, plus sûr et plus juste que celui de Félix, au tribunal de Dieu lui-même. En même temps, tous doivent aussi comprendre qu'ils auront eux aussi à répondre à la barre de ce tribunal-là. Ananias, Tertulle, Félix et les autres comparaîtront tous. L'apôtre ne développe pas le message — il se contente de semer la petite graine qui interpelle et fait réfléchir. Autrement dit, Paul résiste à la tentation de vouloir faire le travail du Saint-Esprit à sa place. Qu'il en soit ainsi pour nous aussi !

Mais il est aussi intéressant pour nous de remarquer que Paul puise dans la perspective de la résurrection à venir sa motivation pour bien vivre dans le présent. La résurrection des morts et le jugement dernier sont des notions décriées dans nos sociétés occidentales à l'heure actuelle, non pas parce qu'elles sont invraisemblables, mais parce qu'elles sont extrêmement gênantes pour ceux dont la philosophie se résume à

³ Romains 10.1 ; cf. 9.1-3

⁴ Actes 28.17-20

⁵ Jean 5.28-29

⁶ Daniel 12.2 ; cf. Apocalypse 20.12-15

« Ni Dieu ni maître ! » (On devrait sans doute ajouter : « ni juge ! ») L'idée de la résurrection des morts renferme un rappel salutaire de la notion de responsabilité : tout être humain aura à répondre de ce qu'il a fait *dans son corps*. S'il n'y a pas de résurrection des morts, alors *mangeons et buvons, volons et tuons, car demain nous mourrons*. Pour bien vivre, l'homme a besoin de limites et l'enseignement biblique au sujet de la résurrection et du jugement pose la limite ultime.

Mais Paul, en tant que chrétien, ne vit pas la résurrection à venir comme une menace ! Elle est bien plutôt son **espérance**, son *espérance en Dieu*. L'apôtre a subi tant et tant d'injustices au cours de sa carrière. Qu'est-ce qui l'a gardé du découragement ? Son assurance que le jour vient où la justice sera totalement et parfaitement rétablie par le seul juge qui ne saurait commettre d'erreur. Et l'espérance de la résurrection agit également en lui comme un aiguillon pour l'engagement, la consécration, la sainteté... Paul veut se présenter devant Dieu comme un *ouvrier qui n'a pas à rougir de son ouvrage*⁷.

Ne restons pas toujours « la tête dans le guidon », prenons le temps de lever les yeux et de réévaluer notre vie présente dans la perspective de la résurrection promise, à la lumière de cette espérance qui doit nous motiver pour chercher jusqu'au bout *le règne de Dieu et ce qui est juste à ses yeux*.

au-delà de l'humanitaire

L'apôtre désigne d'abord le secours financier apporté aux *pauvres parmi les saints à Jérusalem*⁸ comme « aumônes ». Dans le langage courant, le mot pouvait désigner la compassion⁹. Puis il ajoute une dimension spirituelle et théologique à ces actes de compassion en parlant d'*offrandes*. Ce deuxième mot est utilisé dans le N.T. pour parler de ce qu'on offre à Dieu¹⁰. Au v. 17, *aide en argent* (ou *aumônes*) et *offrandes* désignent la même réalité vue de deux points de vue différents.

Les dons en argent des églises de l'Asie et de la Macédoine ne constituent pas simplement un geste de solidarité ou d'humanité. Ils sont **aussi** l'expression de la profonde reconnaissance à Dieu des chrétiens d'origine païenne pour la *bonne nouvelle* qui leur est parvenue — en provenance de Jérusalem. Avant d'être une main tendue en direction des chrétiens d'origine juive dans le besoin, ces offrandes expriment quelque chose de fort en direction du Seigneur. Lorsqu'un chrétien donne et quelle que soit la destination finale de son offrande (soutien missionnaire, entretien du local de l'église, secours des orphelins, etc.), **il donne d'abord à Dieu**. Nous l'oublions à notre péril.

Avant de nous soucier de la question de boucler le budget de l'église, nous devons d'abord nous préoccuper de ce que nos offrandes (ou manque d'offrandes) expriment à l'égard du Seigneur.

Réjouissons-nous de ce que l'Esprit de Jésus soit avec nous pour nous souffler les mots qui nous manquent dans les situations délicates (et abstenons-nous d'aller au-delà de ce qu'il nous souffle !). Méditons sur l'espérance de la résurrection pour relever la tête et vivre, remotivés, dans la perspective de l'éternité. Réfléchissons à ce que notre gestion de nos biens matériels (ce que nous donnons et ce que nous gardons) révèle de notre attitude à l'égard de notre Père céleste qui *voit dans le secret*.

Copyright © 2007 Robert SOUZA. Cette création est mise à disposition selon le Contrat Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification, disponible en ligne : « <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> », ou par courrier postal à : Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way, Stanford, California 94305, USA .

Citations bibliques extraites de la Bible du Semeur. Texte copyright © 2000, Société Biblique Internationale. Avec permission.

⁷ 2 Timothée 2.15

⁸ Romains 15.26

⁹ *eleemosuné* n'est pas utilisé dans ce sens dans le N.T. ; il y désigne toujours la concrétisation de la compassion par le don.

¹⁰ *prophora*, à la base, un cadeau, ce que l'on offre ; souvent associé au mot sacrifice dans le N.T. (Éphésiens 5.2 ; Hébreux 10.5, 8) ; cf. Romains 15.16.